

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **mardi, 27 mai 2014** à 19h30.

Étaient présents:

Madame Sonia Laurendeau Messieurs Pierre Dorval
Clermont Bélanger
Roger Lapierre

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Adoption

111-A-05-2014

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Adoption
3. Édifice municipal/Chauffage/Aide financière/Initiative d'investissement local
4. Réseau routier/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution
5. Période de questions
6. Levée de la séance
 - 6.1 Résolution
3. Édifice municipal/Chauffage/Aide financière/Initiative d'investissement local

111-05-2014

Édifice municipal/Système de chauffage/Développement économique Canada « L'initiative d'investissement local »/Aide financière

CONSIDÉRANT QUE les composantes du système de chauffage à l'eau chaude avec radiateurs alimenté par une fournaise à l'huile de l'Édifice municipal sont à la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT ce fait, il est nécessaire de changer ce système et l'électricité a été choisie comme source d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE deux systèmes de chauffage ont été envisagés soit à convection et radiant;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il appert que le chauffage par un système de radiateurs est plus performant et mieux adapté pour des bâtiments tel que l'Édifice municipal qui date de plusieurs années par rapport à un chauffage à convection;

CONSIDÉRANT QU'il existe une technologie offerte par l'entreprise Ecorad de St-Jean-Port-Joli qui consiste en la transformation de radiateurs à l'eau chaude pour fonctionner à l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de transformation et de récupération de radiateurs est favorable au développement durable;

CONSIDÉRANT QU'avec la performance de ce système cela permettra des économies de 25% par année par rapport au coût du système de chauffage actuel ;

CONSIDÉRANT QUE *Développement économique Canada* a un nouveau programme d'aide financière « *L'initiative d'investissement local* » destiné aux municipalités de moins de 2000 habitants pour ce genre de travaux où il est possible de recevoir une subvention de l'ordre de 50% du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jusqu'au 6 juin 2014 pour envoyer leur proposition;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui au projet de M. François Lapointe, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu :-

D'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Godbout à compléter la proposition d'aide financière et à signer pour et au nom de la municipalité tout document que ce soit en lien avec cette demande.

4. Réseau routier/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Résolution

112-05-2014

Réseau routier/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes-2013.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 836\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée et un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

5. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

6. Levée de la séance

6.1 Résolution

113-05-2014

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Roger Lapierre que la séance soit levée. Il est 19h35.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière